

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
Du 9 avril au 11 juin 2014



**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société **CARREFOUR HYPERMARCHES SAS**, locataire gérant au capital de 4 887 100 euros. BP 60075 - 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 451 321 335, **et** la société **CSF France**, Société par Actions Simplifiée au capital de 84 515 400 euros, dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 501 238 414, agissant tant en son nom propre qu'en tant que mandataire de toutes sociétés exploitant un magasin à enseigne Carrefour Market et Market, (ci-après désignées « Sociétés organisatrices ») organisent **un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 9 avril au 11 juin 2014** sur le site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) qui se déroule en deux temps :

Phase 1 : Les hypermarchés à enseigne Carrefour et les supermarchés à enseigne Carrefour Market ou Market s'associent à des clubs de football locaux et amateurs.

Les 100 clubs (50 par format de magasin) qui obtiendront le plus de photos et messages postés rattachés se verront remettre un lot.

Phase 2 : Les internautes doivent choisir un club associé soit à un hypermarché Carrefour soit à un supermarché Carrefour Market et envoyer un message de soutien à l'Equipe de France de Football.

Les 100 internautes (50 par format de magasin) tirés au sort gagneront un lot.

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, Corse comprise.

Les personnes qui ont participé à l'organisation du présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit, ne peuvent pas participer à ce Jeu

Toute participation contraire au présent règlement sera considérée comme nulle et non avenue.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**3.1.**

**• Phase 1 : du 20 mars au 11 juin 2014**

Les hypermarchés à enseigne Carrefour et les supermarchés à enseignes Carrefour market ou maket s'associent à des clubs de football locaux et amateurs (ci-après désignés les « Clubs »). Ensemble, les magasins et les Clubs doivent ensuite mobiliser leurs clients, leurs membres et les internautes afin de soutenir l'Equipe de France de Football, en les invitant à poster des photos et messages de soutien.

**• Phase 2 : du 9 avril au 11 juin 2014**

Les internautes doivent choisir leur magasin et le club associé avant de poster leurs photos et messages de soutien à l'Equipe de France de football, sur le Site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) rubrique « Jeux » du 9 avril au 11 juin 2014.

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
Du 9 avril au 11 juin 2014



Afin de participer au présent jeu, chaque Participant devra remplir le formulaire en indiquant :

- Civilité,
- Nom,
- Prénom,
- Adresse
- Code Postal
- Ville
- Son adresse électronique valide.
- Le mot de passe personnel de son choix
- Son numéro de téléphone mobile (mention non obligatoire).
- Son numéro de Carte Carrefour ou de référence client de l'une des cartes PASS émises par Carrefour Banque (mention non obligatoire).

Il devra ensuite écrire un message de soutien **et** télécharger depuis son ordinateur une photographie via le bouton « Télécharger votre photo » - en format JPG, TIFF, BMP ou PNG, ou utiliser la webcam de son ordinateur via le bouton « Utiliser ma webcam » - en respectant les règles suivantes :

**1. La photographie doit être réalisée conformément au thème du jeu à savoir « Tous fans des bleus ».**

La photographie doit représenter un moment de vie qui met en scène **le soutien à l'équipe de France de football** (*et uniquement l'Equipe de France de Football*) dans un esprit positif, festif, convivial, amusant ou émouvant (à la maison, dans la rue, seul, en famille ou avec des amis, dans les transports, dans les stades,...).

La photographie doit obligatoirement s'inscrire dans la thématique visée ci-dessus. Dans le cas contraire, la photographie ne sera pas publiée.

La photographie doit être **une création originale**. Le Participant doit en être l'unique auteur. Par ailleurs, il ne doit pas s'agir d'une copie (photocopie, scan et autres techniques de reproduction) de tout ou partie d'une photographie préexistante ou antérieure.

Il est néanmoins précisé que les photographies ne seront publiées qu'après validation de la part du modérateur du jeu, chargé d'assurer la publication des seules photos correspondant à la thématique du concours.

**2. Les messages de soutien à l'équipe de France de Football doivent être réalisés conformément au thème du jeu à savoir « Tous fans des bleus ».**

Chaque message devra avoir comme seul objectif de soutenir l'Equipe de France de Football (*et uniquement l'Equipe de France de Football*) et répondre aux critères suivants :

- être constitué d'une seule phrase de 140 (cent quarante) caractères maximum ;
- être compréhensible, original et dynamique

Sont notamment illicites (liste non exhaustive) :

- tout propos tombant sous le coup de la loi : incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou révisionniste
- tout propos incitant à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.
- les commentaires insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant
- les commentaires évoquant la drogue, le sexe ou la politique
- les commentaires et contributions hors sujet (du type publicité, nom de marque ou autre)
- les commentaires répétitifs à des fins commerciales
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France.

Il est néanmoins précisé que les messages ne seront publiés qu'après validation de la part du modérateur du jeu, chargé d'assurer la publication des seuls messages correspondant à la thématique du jeu.

La charte de modération est en annexe 1.

### **3. Respect des droits d'auteurs, des tiers et des personnes**

Les messages et les photographies devront avoir été réalisés par les participants nommément désignés. Chacun d'eux s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteur (articles L 111-1 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle) ainsi que la loi sur la protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970), ou toutes législations nouvelles qui pourraient les remplacer.

En conséquence chaque participant à ce jeu s'engage sur l'honneur à ne proposer que des créations originales et libres de tout droit.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une inobservation quelconque des alinéas ci-dessus.

#### **Nombre de participations autorisées :**

Il est indiqué qu'une fois inscrit, ou dans le cas où le participant c'est déjà inscrit à un jeu Carrefour, celui-ci pourra participer quotidiennement en se connectant à sa session en indiquant :

- Email
- Mot de Passe personnel choisi lors de l'inscription.

**La participation au jeu est limitée à 1 (une) par foyer (personne habitant sous le même toit) et par jour. Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble du jeu.**

#### **3.2.**

Il appartient au participant de bien s'assurer que ses nom, prénom et adresse électronique sont renseignés correctement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un nom, prénom, ou adresse électronique erronés, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier postal.

Toute inscription comportant une anomalie (incomplète, erronée) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



potentiels. Toute mention fautive ou incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, par des « achats de posts », utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle même.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

Seules seront prises en compte les participations sur le site Internet Carrefour.fr. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

#### **ARTICLE 4 : UTILISATION DES MESSAGES ET DES PHOTOGRAPHIES**

Dans les clauses suivantes du présent article, le mot « œuvre » désignera tous messages de soutien et toutes photographies déposés sur le Site dans le cadre du présent jeu, et le mot « auteur » désignera le Participant qui l'aura transmise.

L'auteur autorise la Société organisatrice à diffuser son œuvre sur le Site, jusqu'au 31 juillet 2014.

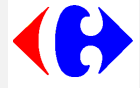
La Société organisatrice pourra ainsi en toute liberté reproduire et représenter l'œuvre ou des extraits de celle-ci sur le Site.

La Société organisatrice pourra en toute liberté adapter et modifier l'œuvre, et notamment pourra réaliser toutes formes de déclinaison de l'œuvre, tout arrangement de couleurs, sur tous formats, par tous procédés techniques incluant notamment les séquences animées d'images avec ou sans le concours de l'auteur, ces modifications soient effectuées par les services de la Société organisatrice ou par des agents extérieurs de son choix.

L'auteur de l'œuvre garantit à la Société organisatrice la jouissance pleine et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque.

La présente utilisation de l'œuvre est consentie par l'auteur à la Société organisatrice à titre gratuit, ce qu'il accepte expressément.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'auteur.



## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Il y a 2 catégories de gagnants.

### **1 - Les Clubs :**

Les clubs associés à un magasin, dont les membres, clients du magasin se seront le plus mobilisés en postant des photos et messages de soutien à l'Equipe de France de football, se verront remettre des dotations.

Il y a un classement distinct entre les 2 formats de magasins :

- un classement pour les clubs associés à un magasin à enseigne Carrefour, et
- un classement pour les clubs associés à un magasin à enseigne Carrefour market ou market.

Il y a au total cent **(100) Clubs gagnants** (50 clubs associés à un hypermarché Carrefour et 50 Clubs associés à un supermarché Carrefour Market).

Autrement dit, pour chacun des 2 classements, les 50 1ers Clubs qui auront obtenus le plus de messages et photos seront désignés gagnants et recevront un lot en fonction de leur place dans leur classement respectif. En cas d'égalité, les Clubs concernés seront départagés par un tirage au sort.

La liste des clubs gagnants (nom du club, nom du magasin associé, ville et/ou département) sera affichée sur Carrefour.fr à partir du **19 juin 2014**.

### **2 - Les internautes :**

Les internautes qui se seront inscrits et qui auront choisi un Club, postés un message et une photo participeront à un tirage au sort.

Il y a au total cent **(100) gagnants** :

- un tirage au sort déterminera 50 gagnants parmi les Internautes qui auront choisi un club associé à un hypermarché à enseigne Carrefour, et
- un tirage au sort déterminera 50 gagnants parmi les Internautes qui auront choisi un club associé à un supermarché à enseigne Carrefour Market.

Les deux tirages au sort auront lieu le **16 juin 2014**.

Le tirage au sort sera réalisé par un programme informatique déterminant les gagnants de façon aléatoire, sans intervention humaine sous contrôle d'un huissier de justice.

La liste des gagnants (nom, prénom et ville et/ou département) sera affichée sur Carrefour.fr à partir du **19 juin 2014**.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
Du 9 avril au 11 juin 2014



**ARTICLE 6 : DOTATIONS**

**1 – Dotations remises aux Clubs :**

Il y a au total cent (100) lots mis en jeu (50 lots pour le classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et 50 lots pour le classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).

Les mêmes dotations seront remises aux Clubs selon leur classement, qu'ils soient associés à un magasin à enseigne Carrefour ou à un magasin à enseigne Carrefour market ou market.

- **Le Club qui obtient la 1<sup>ère</sup> place remporte :**

Une Citroën JUMPY MULTISPACE L1H1 HDi 95 BVM6 Attraction avec option peinture Beige Golden White, d'une valeur commerciale de 27 830 € TTC (Tarif VP Citroën en vigueur). Consommation mixte et émissions de CO2 de Citroën JUMPY MULTISPACE L1H1 HDi 95 BVM6 : 6,8 l/100km et 179 g/km (ci-après « le Véhicule »).

**Il y a, au total, deux (2) « Véhicules » mis en jeu** (un Véhicule pour le Club qui obtient la 1<sup>ère</sup> place au classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et un Véhicule pour le Club qui obtient la 1<sup>ère</sup> place pour le classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).

Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible. Ils ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Si le lot était indisponible, la Société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

Le Club gagnant ne pourra demander aucun changement de couleurs ou de modèle ou toute autre modification et devra prendre possession du Véhicule dans l'état où il se trouvera sans pouvoir demander, le cas échéant, une quelconque compensation.

La remise du Véhicule sera effectuée dans les 3 (trois) mois qui suivront l'annonce officielle de l'identité des deux (2) Clubs gagnants à la société Automobiles Citroën. Elle sera effectuée dans un point de vente Citroën situé à proximité du domicile du Club gagnant. Automobiles Citroën prendra contact avec le Club gagnant dans le délai imparti afin de mettre en place la procédure de livraison du Véhicule.

Il est précisé que les frais de préparation et de mise à la route du Véhicule, comprenant notamment les frais liés à son immatriculation et les frais liés à son utilisation (malus écologique, plein d'essence, assurance, entretien...), sont à la charge du Club gagnant.

Le jour de la remise du Véhicule au Club gagnant, celui-ci devra notamment présenter une attestation d'assurance en cours de validité attestant de la souscription à une assurance automobile pour le Véhicule gagné.

- **Le Club qui obtient la 2<sup>ème</sup> place remporte :**

**1 (un) stage d'une semaine à Clairefontaine pour 14 enfants âgés de 8 à 15 ans** d'une valeur unitaire de **12 752€**(ci-après « le lot n°2 »).

**Il y a, au total, deux (2) « Lot n°2 » mis en jeu** (un lot n°2 pour le Club qui obtient la 2<sup>ème</sup> place au classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et un lot n°2 pour le Club qui obtient la 2<sup>ème</sup> place pour le classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



Chaque stage commence le lundi à 8h30 et se termine le samedi à 11h00. Les semaines disponibles en août 2014 sont : du lundi 4 au samedi 9 août 2014 ou du lundi 11 au samedi 16 août 2014. Ce stage est dédié aux enfants âgés entre 8 et 15 ans (c'est-à-dire nés entre 1999 et 2006), filles ou garçons, licenciés ou non.

**Le stage comprend :** L'accueil le dimanche soir si les gagnants viennent de loin.

Un stage du lundi matin 8h30 au samedi 11h00. La pension complète du lundi matin au samedi matin, soit 5 nuits en résidence stage (2-3 lits par chambre), 5 déjeuners, 5 dîners et petits déjeuners, 5 goûters. Une cérémonie d'ouverture et de clôture dans l'auditorium, la remise d'une tenue stage (2 tee-shirts et un short), la visite de la Résidence Equipe de France., l'encadrement du stage pendant une semaine par des éducateurs diplômés, des animations ludiques tous les soirs de la semaine, un montage photo-vidéo de la semaine avec diffusion à la fin du stage, et selon le calendrier, la rencontre avec des sélections, la remise d'un diplôme et d'une photo d'équipe. L'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Le transport du domicile vers Paris, sera remboursé pour chaque enfant sur la base d'une tarification aller-retour SNCF 2ème classe.

Programme détaillé en annexe 2.

- **Le Club obtenant la 3<sup>ème</sup> place de leur classement respectif remporte :**

**20 places pour 1 match de l'équipe de France au stade en catégorie 2, dont 6 portes drapeaux**

(enfants de 12 et 14 ans) et une nuit d'hébergement à l'hôtel sur Paris en chambre double.

d'une valeur unitaire de **2300€** (deux mille trois cent euros) (ci-après désigné « lot n°3 »)

Le transport du domicile vers Paris, sera remboursé pour chaque enfant sur la base d'une tarification aller-retour SNCF 2ème classe.

**Il y a, au total, deux (2) « Lot n°3 » mis en jeu** (un lot n°3 pour le Club qui obtient la 3<sup>ème</sup> place au classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et un lot n°3 pour le Club qui obtient la 3<sup>ème</sup> place pour le classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).

- **Les Clubs classés de la 4<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> place remportent :**

**1 (un) Kit football** composé de 14 tenues joueurs + 1 tenue de gardien (short/maillot/chaussettes) +

15 tee shirts d'entraînement + 1 sac à Ballons + 5 ballons + 1 sac de sport à roulettes + 10 chasubles d'une valeur unitaire de **700€**(sept cent euros) (ci-après désigné « lot n°4 »).

**Il y a, au total, 34 (trente quatre) «Lot n°4» mis en jeu.** (un « lot n°4 » pour chacun des Club classés de la 4<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> au classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et un lot n°4 pour chacun des Club classés de la 4<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> au classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).

- **Les Club classés de la 21<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup> place remportent:**

**1 (une) Carte Cadeau Carrefour** d'une valeur unitaire de **100€** (cent euros), valables chez Carrefour et Carrefour Market sur tous les rayons (sauf carburant) (ci-après désigné « lot n°5 »). *La Carte est valable au minimum 4 mois après réception et est utilisable en une ou plusieurs fois.*

**Il y a, au total, 60 (soixante) «Lot n°5» mis en jeu** (un « lot n°5 » pour chacun des Club classés de la 21<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup> au classement des clubs associés à un hypermarché Carrefour et un lot n°5 pour chacun des Club classés de la 21<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup> au classement des Clubs associés à un supermarché Carrefour market).



**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
Du 9 avril au 11 juin 2014



**2 – Dotations remises aux Internautes:**

Il y a au total cent (**100**) lots à gagner. Chaque gagnant se verra attribuer le lot suivant :

**1 (un) maillot officiel de l'équipe de France de football** d'une valeur unitaire de 68 € (soixante huit euros).

Les gagnants devront se conformer au règlement. Il est rappelé que s'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués et resteraient propriété de la Société organisatrice. S'il apparaît après constitution des fichiers des gagnants qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, la Société organisatrice se réserve le droit de demander toutes pièces administratives justifiant leurs noms, adresse et numéro de téléphone. A défaut, ces coordonnées seront considérées comme nulles, ne pourront donner lieu à l'obtention de la dotation et les lots resteraient propriété de la Société organisatrice.

La Société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (écrite, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers sur la demande du gagnant. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations d'une valeur équivalente.

**ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS**

**1 – pour les clubs :**

La remise du Véhicule sera effectuée dans les 3 (trois) mois qui suivront l'annonce officielle de l'identité du Club gagnant à la société Automobiles Citroën. Les noms des clubs gagnants, leurs adresses postales, adresses email, et le téléphone seront transmis à Citroën.. Elle sera effectuée dans un point de vente Citroën situé à proximité du domicile du Club gagnant. Automobiles Citroën prendra contact avec le Club gagnant dans le délai imparti afin de mettre en place la procédure de livraison du Véhicule.

Le jour de la remise du Véhicule au Club gagnant, celui-ci devra notamment présenter une attestation d'assurance en cours de validité attestant de la souscription à une assurance automobile pour le Véhicule gagné.

**Les lots 2, 3, 4 et 5** seront remis officiellement aux clubs par le Directeur du magasin associé au club, **au plus tard le 30 septembre 2014.**

**2 – pour les internautes :**

**Les lots** seront livrés aux domiciles des gagnants (à l'adresse postale que les participants auront indiquée par courrier électronique) **au plus tard le 30 septembre 2014.**

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel à l'adresse suivante :

[portail@serviceclients-carrefour.com](mailto:portail@serviceclients-carrefour.com)



**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, n° de carte Carrefour utilisée lors de la participation ainsi que l'adresse électronique utilisée pour la participation)
- l'objet de sa réclamation.

**Les lots non réclamés avant le 31 octobre 2014 seront considérés comme restant propriété des Sociétés Organisatrices.**

Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à la Société organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

**ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

**Carrefour – Jeu « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Direction E-marketing Carrefour.fr**  
**Massy Atlantis - Le Campus**  
**102 Avenue de Paris**  
**91300 Massy**

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

**ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au jeu étaient momentanément indisponibles
- en cas de retard ou de perte des courriers du fait de la Poste ou de ses prestataires.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à son équipement

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du jeu.

**ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à l'étude **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, bd de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex.**

Il peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération:(cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**Carrefour – Jeu « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Direction E-marketing Carrefour.fr**  
**Massy Atlantis - Le Campus**  
**102 Avenue de Paris**  
**91300 Massy**

**ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

**11-1**

**☞ Pour la demande du présent règlement**

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, par l'envoi d'un timbre postal, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Carrefour – Jeu « TOUS FANS DES BLEUS »**

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
Du 9 avril au 11 juin 2014



**Direction E-marketing Carrefour.fr**  
**Massy Atlantis - Le Campus**  
**102 Avenue de Paris**  
**91300 Massy**

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

Le participant au jeu devra impérativement préciser et joindre à sa (ses) demandes de remboursement :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville)

☞ **Pour le remboursement des frais de participation au jeu**

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours, estimée forfaitairement à 3 minutes, seront remboursés aux participants, sur la base du coût de communication Internet du fournisseur d'accès Internet du participant au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement.

Il est rappelé que les frais de connexion seront remboursés sur la base de 3 minutes.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble, de l'ADSL, connexion depuis le lieu de travail...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion pourront obtenir un remboursement.

La Société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le participant au concours devra impérativement préciser et joindre sur sa demande de remboursement :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville)
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal)
- indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour la participation au concours,

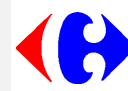
La demande de remboursement devra en outre :

- être effectuée par écrit (aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet), sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur (base 20g) et adressé à :

**Carrefour – Jeu « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Direction E-marketing Carrefour.fr**  
**Massy Atlantis - Le Campus**  
**102 Avenue de Paris**  
**91300 Massy**

- parvenir à la Société Organisatrice dans un délai de 15 jours calendaires après réception de la facture téléphonique (le cachet de la poste faisant foi),
- comprendre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site pour la période donnée, qu'il aura pris soin de mettre en évidence.

**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
**Du 9 avril au 11 juin 2014**



Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement des frais de connexion sera effectué par virement bancaire après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le site.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (personnes vivant sous le même toit) pendant toute la durée du jeu.

**11-2**

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée **hors délai** sera considérée comme nulle.

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet.

Les demandes de remboursement des frais d'affranchissement seront honorées dans un délai moyen de **6** semaines à compter de la réception de la demande écrite.



## **ANNEXE 1**

### **CHARTRE DE MODERATION**

La règle du jeu concours organisé par Carrefour étant de poster une photo et un message de soutien aux Bleus (l'Equipe de France de Football), les messages hors sujet seront rejetés.

Un message sera déclaré comme « hors sujet » si son contenu traite d'un sujet radicalement différent du soutien de l'Equipe de France de Football, du jeu concours « Tous fans des Bleus avec Carrefour », du foot, de la FIFA (qui organise la Coupe du Monde de foot).

Un message sera refusé si son contenu est jugé diffamatoire, haineux, insultant envers toute personnes, connue ou non, y compris envers les groupes de personnes non identifiables, si son contenu contient des liens URL.

Tous les propos illégaux seront rejetés, tous les propos racistes, xénophobes, antisémites, homophobes, pornographiques, pédophiles, zoophiles, révisionnistes, faisant l'apologie de la drogue, faisant l'appel de la violence, de la haine, du meurtre

Les messages dont le contenu comporte uniquement des sigles ou signes incompréhensibles seront rejetés.

Les messages écrits intégralement dans une autre langue que le français seront rejetés.

Un utilisateur ne peut pas publier ses coordonnées, les coordonnées d'autres personnes ou d'entreprises/organisations/associations, excepté la ville où il habite et son propre nom de famille.

Les internautes doivent poster des photos représentant un moment de vie qui met en scène le soutien à l'Equipe de France de Football dans un esprit positif, festif, convivial, amusant ou émouvant. A la maison, dans la rue, seul, en famille ou avec des amis, leur animal de compagnie, une image abstraite, un paysage, dans les transports, dans les stades. La photo d'un enfant ou personne mineur (moins de 18 ans) sans adulte sera acceptée, si cette photo ne contredit pas les autres critères de cette charte.

Les logos de marques seront rejetés. Toutes les photos pornographiques, érotiques et nues seront rejetées.

Tout message photo et texte qui ne respecte pas la charte même si le message lui-même respecte la charte sera rejeté.

Carrefour se réserve le droit de faire évoluer cette charte de modération au cours du jeu.



## ANNEXE 2

**Lot n°2 : Détails du stage d'une semaine à Clairefontaine**  
pour 14 enfants âgés de 8 à 15 ans

# Stage d'une semaine à Clairefontaine

pour 14 enfants âgés de 8 à 15 ans

### « Entrez dans la Légende du Football ... »

Pour la 20<sup>ème</sup> année consécutive, SMC organise des stages de football sur les périodes des vacances scolaires été pour les enfants âgés de 8 à 15 ans, au C.N.F de Clairefontaine.

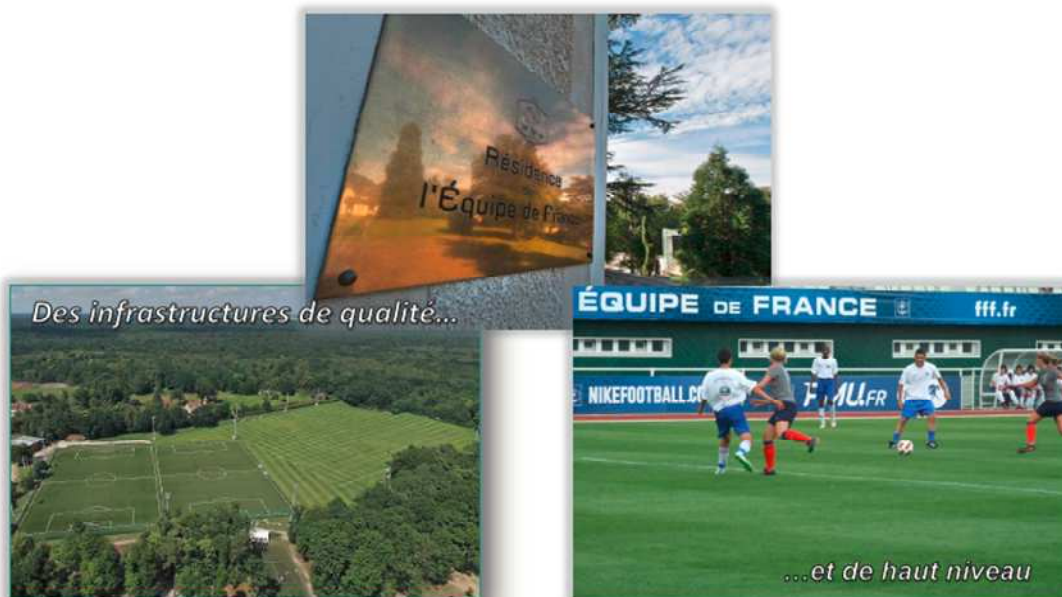
Filles ou garçons, licenciés ou non, ces stages de foot sont une occasion exceptionnelle offerte aux enfants d'entrer dans la légende du football en foulant les pelouses mythiques du camp d'entraînement des bleus.

Les *STAGES* développent un même concept :

*« Faire vivre à des jeunes leur passion du football dans des conditions exceptionnelles »*



### « Un lieu mythique et prestigieux »







## INFORMATIONS GENERALES

### « Un des plus beaux complexes d'Europe »

Le Centre National du Football a ouvert ses portes en 1988.

Lieu mythique du football français situé à Clairefontaine dans les Yvelines à proximité de la ville de Rambouillet, soit à environ 40' de Paris. (accès par A10/Sortie Dourdan-Direction Rambouillet).

Il a pour objectif d'accueillir les stages de sélection des différentes équipes de football et de formation des cadres de la fédération. Il est depuis le site privilégié de l'Equipe de France, c'est à dire des « champions du monde » et « champions d'Europe ».

Le site offre une étendue de 56 hectares de verdure incluant de nombreux équipements sportifs de haut niveau tels que des résidences stages, cadres, un terrain de compétition, des plaines de jeux en gazon naturel et synthétique, un terrain couvert et un gymnase, un centre médical, des espaces de travail avec notamment un auditorium, un restaurant composé de plusieurs types et espaces de restauration et bien entendu... la Résidence Equipe de France, lieu de préparation de l'Equipe de France de Football.



## LES INFRASTRUCTURES

Elles comprennent en ce qui concerne l'organisation des stages jeunes :

➤ **Hébergement:**

Les enfants sont hébergés au sein de deux résidences récemment rénovées et équipées de chambres à 2 ou 3 lits. A chaque étage, une chambre au minimum est réservée pour l'encadrement.

➤ **Restauration :**

Un restaurant collectif de qualité accueille chaque jour les enfants et propose des repas sportifs variés et équilibrés.

➤ **Installations sportives :**

Une grande plaine et une mini plaine, un terrain synthétique couvert, un gymnase, un auditorium et centre médical sont à disposition.







## UN PROGRAMME FOOTBALL SUR MESURE

**Travail et perfectionnement technique** avec respect des classes d'âges, travail des fondamentaux par ateliers, séances spécifiques « gardien de but », tests d'évaluation, tournois, séances vidéos afin de compléter le travail sur le terrain sont quelques exemples significatifs du programme qu'a concocté SMC dans le cadre de ces stages.

Les éducateurs SMC sont diplômés et travaillent toute l'année avec des techniciens de la Direction Technique Nationale du Football, détenteurs du BE deuxième degré dans leur spécialité, avec des responsabilités dans le domaine du football, soit au niveau régional (CTR), soit au niveau départemental (CTD).

Le programme de football est conçu par une commission d'éducateurs diplômés d'état. Les éducateurs privilégient les méthodes d'éducation actives, réservant une place importante à la socialisation de l'enfant. **La pédagogie est adaptée, du débutant à l'expert.**

A la fin du stage, une fiche technique dressant le bilan des entraînements et des tests est remise à chaque participant.



## UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'ANIMATIONS

Une équipe diplômée BAFA assure l'animation pendant les périodes de détente de la journée.

Après le dîner, des soirées thématiques sont proposées pour faire de ces stages de vraies vacances.

- ✓ Chasse au trésor
- ✓ Virtual games
- ✓ Soirée des défis
- ✓ Olympiades
- ✓ Soirée des champions

Le lundi matin est réservé à la visite de la Résidence Equipe de France, avec la photo officielle des stagiaires devant la résidence.



**REGLEMENT DE JEU**  
**JEU « TOUS FANS DES BLEUS »**  
 Du 9 avril au 11 juin 2014



## PROGRAMME D'UNE JOURNÉE TYPE

« Une journée de Champion... »

Heure	Descriptif
8h00	Réveil
8h30 à 9h45	Petit Déjeuner & Challenge de la chambre propre
9h45 à 11h15	Séances techniques de perfectionnement
11h15 à 12h00	Douche & Temps libre
12h00 à 12h45	Déjeuner (Self) : Repas variés et équilibrés
12h45 à 13h30	Sieste
13h30 à 14h00	Temps libre
14h00 à 15h00	Animation
15h00 à 16h30	Séances techniques de perfectionnement
16h30 à 17h00	Goûter
17h00 à 18h00	Tournoi
18h00 à 19h00	Douche & Temps Libre
19h00 à 19h45	Dîner (Self) : Repas variés et équilibrés
20h00 à 22h00	Soirée à thèmes
22h15	Coucher



## PROGRAMME TYPE D'UNE SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8H30/9h30	ACCUEIL+ PDI des Anticipés	Petit déjeuner Chambres	Petit déjeuner Chambres	Petit déjeuner Chambres	Petit déjeuner Chambres	Petit déjeuner Chambres
9H45/11h00	AUDITORIUM	FOOTBALL	Relaxation Coordination	FOOTBALL	FOOTBALL	AUDITORIUM
11h00/ 11h30	Visite CTNFS	Douche	Détente	Douche	Douche	Pot de départ
11h30/12h00		Temps libre		Temps libre	Temps libre	
12h00/12h45	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	
12h45/13h45	Photo officielle Sieste 14H15 Réveil	Sieste	Sieste	Sieste	Sieste	
14h00/14h30	Départ terrain	Animation	Animation	Animation	Animation	
15h00/16h30	15h00 FOOTBALL tests	FOOTBALL	FOOTBALL	FOOTBALL	FOOTBALL	
16h30/17h00	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	DIMANCHE
17h00/18h00	TOURNOIS	TOURNOIS	MINI GOLF	TOURNOIS	TOURNOIS	17h00 ACCUEIL
18h00/18h30	Douche	Douche		Douche	Douche	FOOTBALL
18h30/19h00	Temps libre	Temps libre	Douche	Temps libre	Temps libre	
19h00/19h45	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner
20h00/22h00	LES ETOILES DU FOOT	JOUR DE FOOT	TOURNOI NOCTURNE	CHASSE AUX TRESORS	SOIREE DES CHAMPIONS	FOOTBALL